



RHUAN GUNESH
COMMISSAIRE AUX COMPTES

COOPERE 34

26 allée de Mycènes, Le Thèbes - 34000 MONTPELLIER

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

RHUAN GUNESH EI
Commissaire aux comptes
Membre de la CRCC Montpellier - Nîmes
13 rue Bazille Balard 34000 Montpellier
SIREN 795 126 028

COOPERE 34

Association (Loi 1901)
SIREN 510 408 610

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association COOPERE 34,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association COOPERE 34 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire l'attention des lecteurs sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, qui expose les modalités de première application du règlement ANC n° 2022-06 du 15 décembre 2022. Ce changement de méthode comptable a été appliqué conformément aux dispositions de ce règlement.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Dans le cadre de mes travaux, j'ai notamment porté mon appréciation sur :

- Les modalités de comptabilisation des subventions d'exploitation et leur rattachement à l'exercice concerné ;
- L'évaluation des fonds dédiés, au regard des engagements pris par l'association et de l'affectation des ressources reçues ;
- Le traitement comptable des produits constatés d'avance, en particulier l'appréciation du correct rattachement des produits aux exercices concernés conformément au principe d'indépendance des exercices.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance

raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

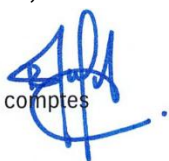
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier, le 25 mai 2026

RHUAN GUNESH
Commissaire aux comptes



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)					
	Immobilisations incorporelles					
	Frais de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés					
	En cours, avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage	4 928	4 721	207	909	702 77.27
	En cours, avances et acomptes					
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>					
	Immobilisations financières (1)					
	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés	76		76	76	
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	4 793		4 793	8 154	3 361 41.22
Total II		9 797	4 721	5 076	9 140	4 064 44.46
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Créances (2)					
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	13 835		13 835	8 955	4 880 54.49
	Créances reçues par legs ou donations					
	Autres créances	60 277		60 277	50 023	10 254 20.50
	Charges constatées d'avance (2)	313		313	342	29 8.58
	Valeurs mobilières de placement					
Comptes de Régularisation	Instruments financiers à terme et jetons détenus					
	Disponibilités	53 724		53 724	138 969	85 245 61.34
Total III		128 149		128 149	198 289	70 140 35.37
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)					
	Primes de remboursement des emprunts (V)					
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	137 946	4 721	133 224	207 429	74 204 35.77

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

381 Av du Mas d'Argelliers, New Work 2, 34070 Montpellier | Tél: 04 67 65 00 65 | Mail : contact@consileo.fr
SAS au capital de 10 000 € | Siret : 489 536 722 00056 | APE : 6920Z | RCS Montpellier | TVA intracom : FR11 489 536 722



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	22 960	22 960		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	91 342	99 133	7 790	7.86
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	38 087	7 790	30 297	388.90
	Situation nette (sous total)	76 215	114 302	38 087	33.32
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	76 215	114 302	38 087	33.32
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	40 000	63 000	23 000	36.51
	Total III	40 000	63 000	23 000	36.51
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total IV				
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses (2)				
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	10 248	20 504	10 256	50.02
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	4 701	7 007	2 307	32.92
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	60	915	855	93.44
	Produits constatés d'avance	2 000	1 700	300	17.65
	Total V	17 009	30 126	13 118	43.54
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	133 224	207 429	74 204	35.77

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	1 115		970		145	14.95
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	10 201		9 360		841	8.99
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	87 132		239 191		152 059	63.57
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels			300		300	100.00
Mécénats	2 000				2 000	
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières	36 100				36 100	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions			16 246		16 246	100.00
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés	63 000				63 000	
Autres produits	53		750		698	92.95
Total I	199 601		266 817		67 216	25.19
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	81 825		91 341		9 516	10.42
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	1 949		2 021		72	3.55
Salaires et traitements	78 986		89 118		10 133	11.37
Cotisations sociales	31 988		29 368		2 621	8.92
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	702		1 009		306	30.38
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés	40 000		63 000		23 000	36.51
Autres charges	759		840		80	9.56
Total II	236 210		276 696		40 486	14.63
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	36 610		9 879		26 730	270.57

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation			2		2	100.00
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		2			2	
Autres intérêts et produits assimilés	1 234		2 088		854	40.89
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III	1 235		2 089		854	40.86
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)	1 235		2 089		854	40.86
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	35 374		7 790		27 584	354.08
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	1 288				1 288	
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	4 000				4 000	
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	2 713				2 713	
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)	202 124		268 906		66 782	24.83
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	240 210		276 696		36 486	13.19
5. EXCEDENT OU DEFICIT	38 087		7 790		30 297	388.90

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature		50		900	850	94.44
Prestations en nature						
Bénévolat	14	391	43	314	28 923	66.78
TOTAL	14	441	44	214	29 773	67.34
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature		50		900	850	94.44
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole	14	391	43	314	28 923	66.78
TOTAL	14	441	44	214	29 773	67.34

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 133 224.39 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 199 600.53 Euros et dégagant un déficit de 38 086.80- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

COOPERE 34 a pour objet social la promotion et le développement de l'éducation à la nature, à l'environnement et au développement durable (EEDD) sur le territoire de l'Hérault, à travers la mise en réseau des acteurs et la coopération entre ses membres.

L'association conduit des actions d'intérêt général et poursuit un objectif d'utilité sociale. Elle contribue par ses activités :

- à la lutte contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, économiques et culturelles,
- à l'éducation à la citoyenneté, notamment à travers les valeurs et les outils de l'éducation populaire,
- à la préservation et au développement du lien social,
- au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale.

Elle concourt également aux transitions énergétique et écologique, ainsi qu'au développement durable dans ses dimensions économiques, sociales, environnementales et participatives.

Le fonctionnement opérationnel de l'association s'appuie sur une équipe salariée, du personnel mis à disposition et une grande part de bénévolat associatif.

Au cours de l'exercice 2025, COOPERE 34 a poursuivi ses missions de réseau départemental en EEDD, dans un contexte financier contraint.

À ce titre, l'association a notamment :

- assuré la représentation des acteurs de l'EEDD de l'Hérault dans les instances locales, départementales, régionales et nationales ;
- animé des dynamiques d'échanges, de coopération et de mutualisation entre structures adhérentes ;
- conduit des actions d'accompagnement à la professionnalisation des acteurs ;
- accompagné des collectivités et territoires dans le développement de politiques et projets EEDD ;
- coordonné des actions collectives mises en œuvre par ses membres ;
- maintenu des outils de circulation de l'information et d'animation du réseau.

Malgré les contraintes financières intervenues en cours d'exercice, l'ensemble des missions structurantes a été maintenu.

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

À la date d'arrêté des comptes de l'exercice 2025 par le Conseil d'Administration, la direction a procédé à une évaluation spécifique de la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation tient compte :

- de la baisse significative des financements publics constatée en 2025,
- des mesures d'ajustement mises en œuvre en cours d'exercice,
- et des perspectives financières à court et moyen terme.

Au regard des éléments disponibles à ce jour, la continuité d'exploitation est maintenue, sous réserve de la concrétisation des financements attendus et de la poursuite des mesures de gestion prudente engagées par l'association.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Depuis février 2025, l'association COOPERE 34 a été confrontée à des incertitudes majeures concernant ses financements, liées notamment à une baisse significative des subventions départementales.

Cette baisse a été confirmée au cours de l'exercice 2025.

Dans ce contexte, l'association a maintenu l'ensemble de ses missions, en mobilisant ses ressources internes et en s'appuyant sur son réseau de partenaires.

Toutefois, afin de préserver son équilibre financier, des mesures d'ajustement ont été mises en œuvre au second semestre 2025, conduisant à :

un licenciement économique en juillet 2025 ;

le non-renouvellement d'un contrat à durée déterminée en octobre 2025.

À la date d'arrêt des comptes, l'association fonctionne avec une seule salariée, ce qui entraîne une contrainte organisationnelle significative au regard du volume d'activité maintenu.

Incertitudes et perspectives

À ce stade, les effets sur les exercices futurs demeurent difficilement quantifiables.

Dans ce contexte, l'association a adopté une stratégie de gestion prudente visant à sécuriser sa pérennité. Ainsi, malgré une charge de travail importante, il a été décidé de ne pas procéder à de nouveaux recrutements en 2026, et de reporter toute perspective d'embauche à l'horizon 2027, sous réserve d'une consolidation durable des financements.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En ce début d'année 2026, plusieurs retours de nos partenaires apparaissent encourageants et témoignent d'un maintien de leur intérêt et de leur engagement aux côtés de l'association.

Néanmoins, au regard des actions engagées, de la capacité d'adaptation démontrée en 2025, ainsi que du maintien et du renforcement de certains partenariats, la direction considère que l'association est en mesure de poursuivre son exploitation dans un cadre maîtrisé.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

2023-03 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les états financiers de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et du règlement 2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce changement de réglementation comptable entraine notamment :

- l'abandon de la technique des transferts de charges (comptes de classe 79) au profit d'une imputation directe des opérations dans des comptes spécifiques selon leur nature économique,
- une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- un nouveau format d'annexe,
- et la présentation de nouveaux modèles d'états financiers.

L'adoption du nouveau règlement et les reclassements qui en résultent constituent un changement de méthode comptable, dont l'incidence sur les comptes de l'association ne constitue que des changements de présentation, n'ayant aucune incidence sur le résultat.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2025, ce changement de méthode comptable n'impact pas significativement la présentation des comptes de l'association.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 121		
TOTAL	10 121		
Autres titres immobilisés	76		
Prêts, autres immobilisations financières	8 154		2 499
TOTAL	8 231		2 499
TOTAL GENERAL	18 352		2 499

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		5 193	4 928	4 928
TOTAL		5 193	4 928	4 928
Autres titres immobilisés			76	76
Prêts, autres immobilisations financières		5 861	4 793	4 793
TOTAL		5 861	4 869	4 869
TOTAL GENERAL		11 054	9 797	9 797

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		9 212	702	5 193	4 721
TOTAL		9 212	702	5 193	4 721
TOTAL GENERAL		9 212	702	5 193	4 721
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	702				
TOTAL	702				
TOTAL GENERAL	702				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	22 960				22 960
Report à nouveau	99 133	7 790-		0	91 342
Excédent ou déficit de l'exercice	7 790-	7 790		38 087	38 087-
Situation nette	114 302			38 087	76 215
TOTAL I	114 302			38 087	76 215

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	63 000	40 000	73 000			40 000	40 000
DRAJES	50 000		50 000				
DRAJES	13 000		13 000				
DRAJES-FORMATION		9 000				9 000	9 000
DRAJES-SERVICE CIVIQUE		2 000	8 000			2 000	2 000
DRAJES-ECOCENTRE		2 000	2 000			2 000	2 000
FONDATION DE FRANCE		10 000				10 000	10 000
FONDATION DE FRANCE		12 000				12 000	12 000
FONDATION DE FRANCE		5 000				5 000	5 000
TOTAL	63 000	40 000	73 000			40 000	40 000

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	4 793	4 793	
Autres créances clients	13 835	13 835	
Divers état et autres collectivités publiques	47 362	47 362	
Débiteurs divers	12 426	12 426	
Charges constatées d'avance	313	313	
TOTAL	78 728	78 728	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	10 248	10 248		
Personnel et comptes rattachés	1 003	1 003		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 406	2 406		
Autres impôts taxes et assimilés	1 292	1 292		
Produits constatés d'avance	2 000	2 000		
TOTAL	16 949	16 949		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel bureau informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	30
Autres créances	47 362
Total	47 392

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FAE	30
REGION OCCITANIE	22 562
CD HERAULT	24 800
Total	47 392

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 352
Dettes fiscales et sociales	1 357
Total	9 709

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	313
Total	313
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	2 000
Total	2 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
FONDATION POULE ROUSSE	2 000		
Total	2 000		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
DREAL	10 000
FONJEP	7 164
DRAJES	31 750
REGION OCCITANIE	22 562
DEPARTEMENT HERAULT	15 000
Total	86 476

Valorisation des contributions volontaires

Le bénévolat est estimé à 911.50 heures valorisées à l'indice 300 de la CCNA pour un montant total de **14 390.97 €**.

Les mises à disposition gratuite de salles et matériel sont estimées à **50 €**.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	928
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		928

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over fort
- taux d'inflation 2,10 %
- taux d'actualisation 1,19 %

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité		928	

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- REPRISE APPORT RENOVEL	1 288	771
Total	1 288	

Transferts de charges

Compte de résultat 2025

CHARGES	2025	2024	variation en %	PRODUITS	2025	2024	variation en %
ACHATS	49 734,66	54 003,65	-8%	SERVICES ET CESSIONS	10 200,55	9 359,56	9%
• Achat de prestations de services	49 191,35	51 692,58	-5%	• Animations	1 740,43	4 500,00	-61%
• Matériel et petit équipement	249,85	2 118,50	-88%	• Formations	200,00	2 998,02	-93%
• Fournitures administratives	48,76	192,57	-75%	• Prestations de services	2 250,00	326,42	589%
• Autres matières et fournitures	244,70	0,00	100%	• Conventions Prestations - GRAINE Occitanie	3 200,00	1 365,00	134%
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	32 090,81	37 337,34	-14%	• Conventions Prestations - ARDAM	2 640,00	0,00	100%
• Sous-traitance générale	29,00	27,00	7%	• Remboursement de frais	170,12	170,12	0%
• Locations immobilières	7 066,74	4 734,49	49%	CONVENTIONS	656,08	2 616,02	-75%
• Locations mobilières	60,00	148,90	-60%	• Hérault Energie	656,08	2 616,02	-75%
• Charges locatives	1 652,31	1 476,02	12%	SUBVENTIONS	86 476,00	236 574,89	-63%
• Entretien et réparations	420,11	1 673,30	-75%	• DRÉAL	10 000,00	12 000,00	100%
• Assurance	625,25	561,52	11%	• DRAJES	31 750,00	75 750,00	-63%
• Personnel extérieur à l'association	10 258,25	8 056,25	27%	• FONJEP	7 164,00	10 632,00	-17%
• Honoraires	4 656,00	4 040,00	15%	• Direction Départementale de la Protection Judiciaire de l'Hérault	0,00	10 842,89	-58%
• Rémunération d'organismes de formation	0,00	9 670,00	-100%	• Académie de Montpellier	0,00	1 600,00	-100%
• Cadeaux	11,35	0,00	100%	• Région Occitanie	22 562,00	23 750,00	-33%
• Catalogues et imprimés	1 253,49	863,93	45%	• Département de l'Hérault - fonctionnement	0,00	40 000,00	-100%
• Frais de déplacements	2 824,40	2 230,37	27%	• Département de l'Hérault - projet	15 000,00	62 000,00	-5%
• Restauration	797,87	1 349,49	-41%	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	39 267,90	2 020,44	1844%
• Frais postaux	84,31	0,00	100%	• Abandon de frais par les bénévoles	0,00	300,00	-100%
• Frais téléphone et internet	1 460,98	1 717,29	-15%	• Mécénat	2 000,00	0,00	100%
• Services bancaires	713,75	553,78	29%	• Contributions financières d'autres organismes	36 100,00	0,00	100%
• Cotisations	177,00	235,00	-25%	• Fondation de France	32 000,00	0,00	100%
IMPOTS ET TAXES	1 948,91	2 020,54	-4%	• Fondation M6	4 100,00	0,00	100%
• Participation de l'employeur à la formation professionnelle	1 948,91	2 020,54	-4%	• Cotisations	1 115,00	970,00	15%
CHARGES DE PERSONNEL	110 974,11	118 486,19	-6%	• Indemnités et autres produits	52,90	750,44	-93%
• Salaires bruts	76 784,84	89 090,45	-14%	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	63 000,00	0,00	100%
• Congés payés	358,00	-154,00	-332%	• Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	63 000,00	0,00	100%
• Indemnité ou avantages divers	1 842,93	0,00	100%	TRANSFERTS DE CHARGES	0,00	16 246,00	-100%
• Cotisations Sociales	29 408,84	26 252,89	12%	• OPCO prise en charge formations	0,00	16 246,00	-100%
• Charges sociales et fiscales sur congés payés	157,00	197,00	-20%	SOUS-TOTAL I : CHARGES D'EXPLOITATION	236 210,31	276 696,26	-15%
• Titres restaurant	2 422,50	3 099,85	-22%	SOUS-TOTAL I : PRODUITS D'EXPLOITATION	199 600,53	266 816,91	-25%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	759,40	839,65	-10%	RESULTAT D'EXPLOITATION	36 609,78	9 879,35	271%
• Redevances pour concessions, brevets, licences et logiciels	733,71	839,65	-13%	• Revenus des titres immobilisés	1,53	1,53	0%
• Charges diverses de gestion courante	25,69	0,00	100%	• Autres produits financiers	1 233,95	2 087,54	-41%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET ENGAGEMENTS	40 702,42	64 008,89	-36%	SOUS-TOTAL II : PRODUITS FINANCIERS	1 235,48	2 089,07	-41%
• Dotations aux amortissements : immos corporelles	702,42	1 008,89	-30%	• Autres produits exceptionnels	1 287,50	0,00	100%
• Reports en fonds dédiés sur subventions d'exploitation	13 000,00	63 000,00	-79%	SOUS-TOTAL III : PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 287,50	0,00	-
• Reports en fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	27 000,00	0,00	100%	RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 712,50	-	100%
SOUS-TOTAL II : CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	-	RESULTAT DE L'EXERCICE (perte)	38 086,80	7 790,28	100%
RESULTAT FINANCIER	1 235,48	2 089,07	-41%	TOTAL CHARGES	240 210,31	276 696,26	-13%
• Autres charges exceptionnelles	4 000,00	0,00	100%	HORS CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	240 210,31	276 696,26	-13%
SOUS-TOTAL III : CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 000,00	0,00	-	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	14 440,96	44 213,67	-67%
TOTAL CHARGES	240 210,31	276 696,26	-13%	• Mise à disposition gratuite de biens	50,00	900,00	-94%
HORS CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	240 210,31	276 696,26	-13%	• Personnel bénévole	14 390,96	43 313,67	-67%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	14 440,96	44 213,67	-67%	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	14 440,96	44 213,67	-67%
• Mise à disposition gratuite de biens	50,00	900,00	-94%	• Dons en nature	50,00	900,00	-94%
• Personnel bénévole	14 390,96	43 313,67	-67%	• Bénévolat	14 390,96	43 313,67	-67%
TOTAL CHARGES	254 651,27	320 909,93	-21%	TOTAL PRODUITS	254 651,27	320 909,93	-21%
AVEC CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	254 651,27	320 909,93	-21%	AVEC CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	254 651,27	320 909,93	-21%

Bilan au 31/12/2025

ACTIF			Valeur brute au 31/12/2025	Amortissements et dépréciations	Valeur nette au 31/12/2025	Valeur nette au 31/12/2024	variation en %	PASSIF		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	variation en %
IMMOBILISATIONS	Immobilisations corporelles		9 797,24	4 721,44	5 075,80	9 139,65	-48%	APPORTS EN FONDs PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		22 960,00	22 960,00	0%
	• Matériel de bureau et informatique		4 928,05	4 721,44	206,61	909,03	-77%	REPORT A NOUVEAU		91 342,23	99 132,51	-8%
	Immobilisations financières		4 869,19	-	4 869,19	8 230,62	-43%	RESULTAT		-38 086,80	-7 790,28	389%
	• Titres de participation		76,25	-	76,25	76,25	0%	• Résultat de l'exercice		-38 086,80	-7 790,28	389%
	• Prêt aux partenaires		0,00	-	0,00	4 000,00	-100%	TOTAL FONDs PROPRES		76 215,43	114 302,23	-33%
	• Dépôts et cautionnements		4 792,94	-	4 792,94	4 154,37	15%	(I)				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE			9 797,24	4 721,44	5 075,80	9 139,65	-48%	FONDs REPORTEs ET DEDEs		40 000,00	63 000,00	-37%
CREANCES ET COMPTES RATTACHES			74 424,47	0,00	74 424,47	59 320,33	25%	• Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		13 000,00	63 000,00	-79%
	• Fournisseurs - avances et acomptes versés		489,00		489,00	1 345,00	-68%	• Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		27 000,00	0,00	100%
	• Clients, adhérents et usagers		13 805,12		13 805,12	8 955,12	54%	TOTAL FONDs REPORTEs ET DEDEs		40 000,00	63 000,00	-37%
	• Clients, adhérents et usagers - factures à établir		30,00		30,00	0,00	100%	(II)				
	• Subventions à recevoir		47 362,00		47 362,00	48 550,00	-2%	AUTRES DETTES		15 008,96	28 426,48	-47%
	• Autres produits à recevoir		12 425,54		12 425,54	128,04	9604%	• Fournisseurs		1 896,00	7 786,99	-76%
	• Charges constatées d'avance		312,81		312,81	342,17	-9%	• Fournisseurs - factures non parvenues		8 352,32	12 717,20	-34%
DISPONIBILITES					53 724,12	138 968,73	-61%	• Clients, adhérents et usagers - avances et acomptes reçus		60,00	260,00	-77%
	• Crédit Coopératif : compte courant				8 859,49	65 313,05	-86%	• Clients, adhérents et usagers - avoir à établir		0,00	655,00	-100%
	• Crédit Coopératif : compte sur livret				44 864,63	73 630,68	-39%	• Dettes provisionnées pour congés payés		1 357,00	842,00	61%
	• Caisse				0,00	25,00	-100%	• Dettes fiscales et sociales		3 343,64	6 165,29	-46%
TOTAL ACTIF CIRCULANT					128 148,59	198 289,06	-35%	PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		2 000,00	1 700,00	18%
(II)								TOTAL DETTES		17 008,96	30 126,48	-40%
								(III)				
TOTAL ACTIF					133 224,39	207 428,71	-36%	TOTAL PASSIF		133 224,39	207 428,71	-36%